



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

—
HIRIGUNE
ELKARGOA



**RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**

Contrat de Développement et de Transitions 2023 -2025

Réunion d'information sur la
remontée de projets

28 septembre 2022

Ordre du jour

1. La stratégie territoriale intégrée Pays Basque
2. Présentation du Contrat de Développement et de Transitions 2023 - 2025
3. Méthodologie



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

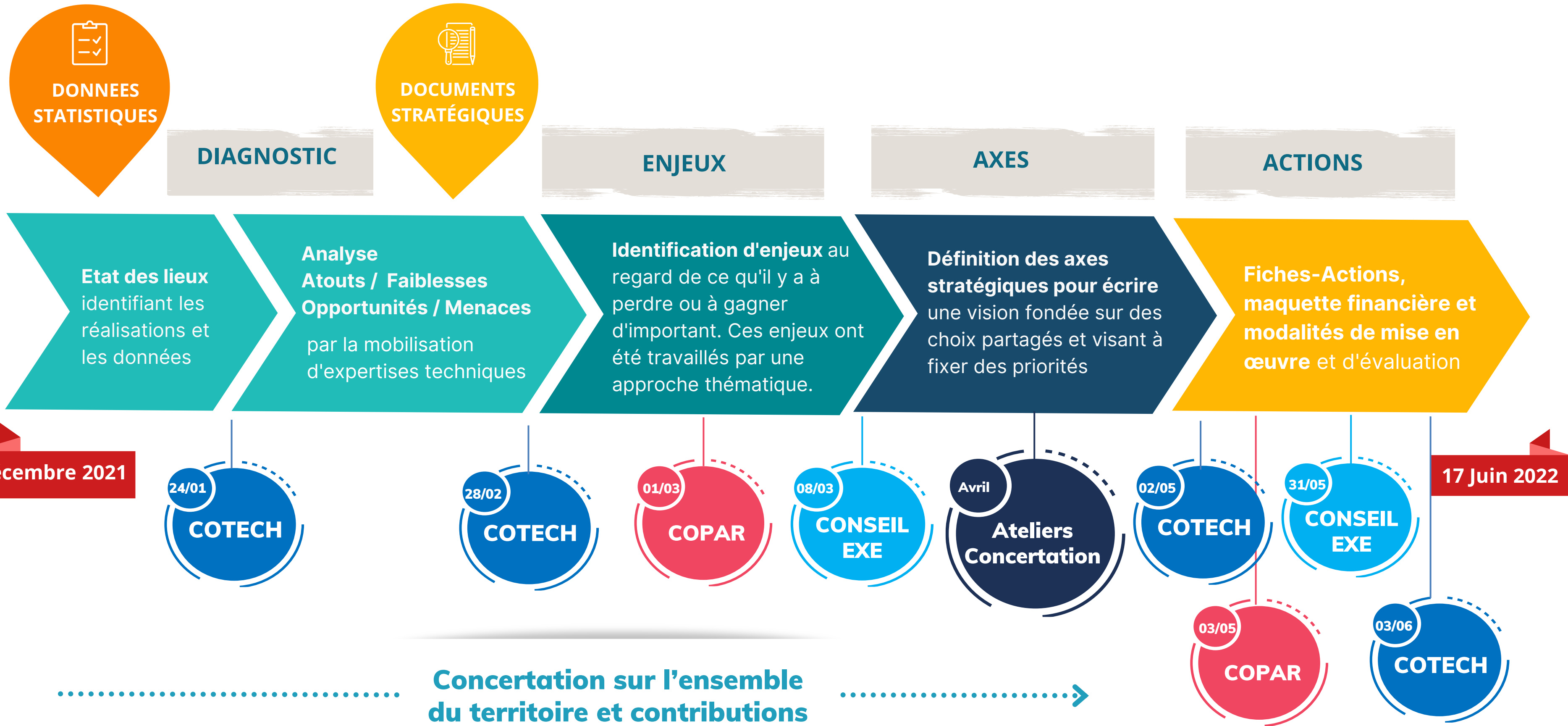
—
HIRIGUNE
ELKARGOA



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

1. La stratégie territoriale intégrée Pays Basque

METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE



UNE STRATEGIE UNIQUE, DES FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES

DIAGNOSTIC

ENJEUX

AXES

Volets territoriaux - fonds européens 2022 - 2027



FICHES
ACTION

Juin 2022

A faire vivre par une animation tout au long de la mise en œuvre de la stratégie sur 2023-2027 et une sélection au fil de l'eau

Contrat de développement et de transitions 2023 - 2025



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

FICHES
PROJETS

Été 2022

Suivi de la mise en œuvre des opérations inscrites dans le programme d'actions

DU DIAGNOSTIC A LA STRATEGIE (1.2)

La réalisation du diagnostic de territoire et la concertation mise en œuvre pour l'élaboration de la Stratégie Territoriale Intégrée Pays Basque ont permis d'interroger le modèle de développement du territoire et de **construire les réponses aux défis d'avenir dans une logique de développement durable et territorialement différenciée en faveur de la cohésion et des transitions.**

Les **disparités territoriales identifiées** dans le diagnostic et la concertation ont mis en exergue la **nécessité de développer une approche différenciée s'adaptant ainsi au plus près des besoins et des spécificités de chaque composante du territoire.**

Ainsi, la Stratégie Territoriale Intégrée du Pays Basque porte l'ambition de mettre en œuvre un modèle de **développement durable et plus vertueux** qui se décline en 3 grands axes :

— Pour un Pays Basque

solidaire

adapter les modalités du développement dans le respect des spécificités géographiques et sociales.

— Pour un Pays Basque

résilient

préserver nos écosystèmes et limiter notre vulnérabilité face au changement climatique.

— Pour un Pays Basque

engagé

accélérer les transitions vers un modèle de développement plus vertueux et des modes de vie plus durables.

DU DIAGNOSTIC A LA STRATEGIE (2.2)

— Pour un Pays Basque

solidaire

adapter les modalités du développement dans le respect des spécificités géographiques et sociales.

Sous-axe 1 : Favoriser la cohésion et les solidarités par le développement d'une offre de services et d'équipements accessibles à tous, dans une logique d'équité territoriale et de développement sobre et durable.

Sous-axe 2 : Maintenir une montagne entretenue, vivante et habitée, préservant et valorisant ses ressources et patrimoines, dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

résilient

préserver nos écosystèmes et limiter notre vulnérabilité face au changement climatique.

Sous-axe 1 : Accompagner les démarches et expérimentations favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble.

Sous-axe 2 : Limiter la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles induites en protégeant ses populations et son environnement naturel remarquable.

engagé

accélérer les transitions vers un modèle de développement plus vertueux et des modes de vie plus durables.

Sous-axe 1 : Accompagner les changements de modes de vie vers des pratiques plus durables.

Sous-axe 2 : Faire du développement économique un accélérateur des transitions, au service des changements de pratiques des entreprises et les accompagner dans l'émergence d'activités à impact positif.



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

—
HIRIGUNE
ELKARGOA



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

2. Présentation du Contrat de développement et de transitions

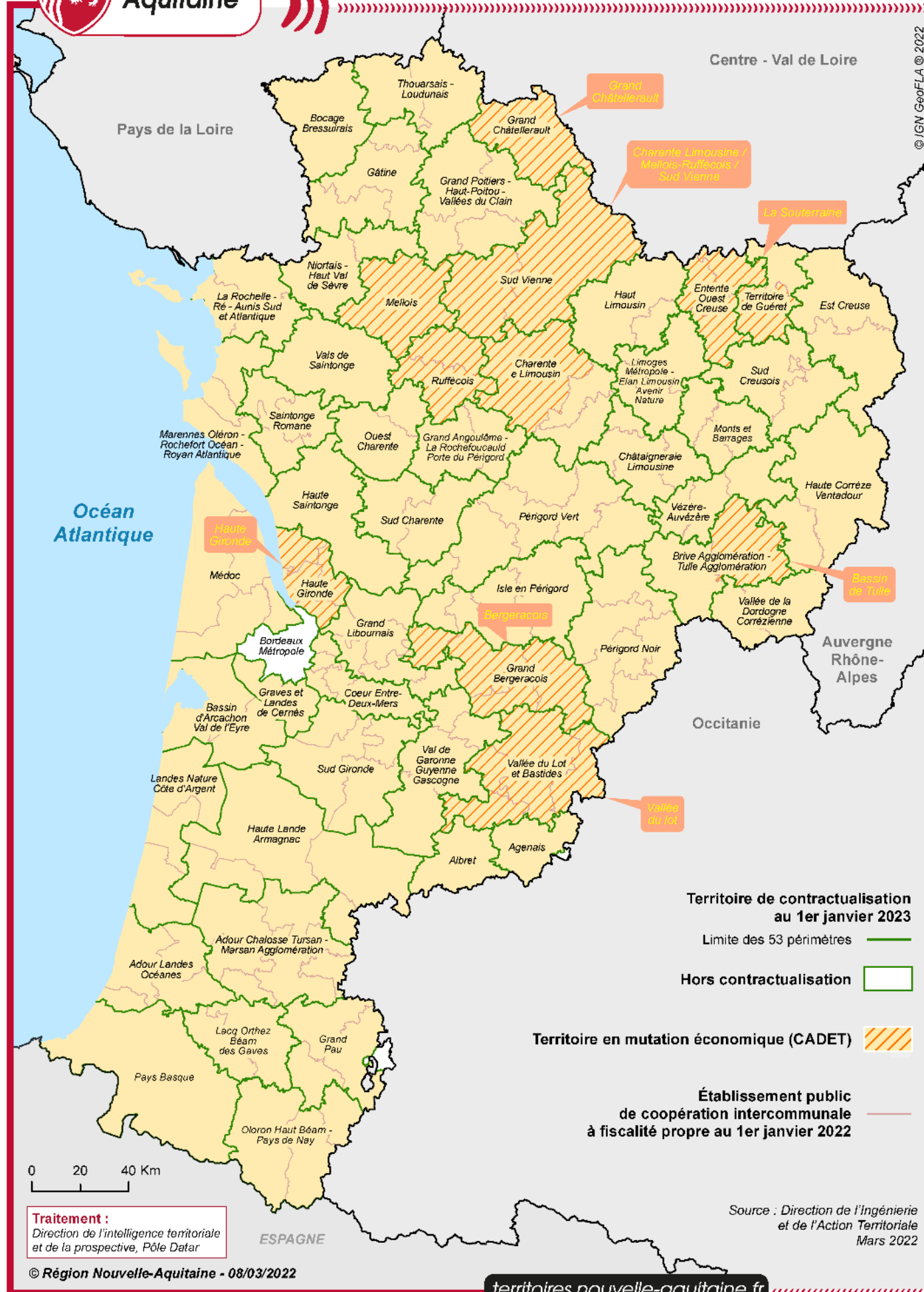


LES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE REGIONALE



- **Un cadre régional ambitieux** : le SRADDET, le SRDEII et la feuille de route Néo Terra
- L'expérience **d'une première génération de contrats de territoire 2018-2022** (= *Contrat d'attractivité Pays Basque 2020 -2022*)
 - > Plus de 1 280 projets accompagnés à hauteur de 236 M€ ; 120 postes d'ingénierie soutenus dans les territoires
- **L'ensemble du territoire régional couvert** : 53 territoires de contractualisation (*hors Bordeaux Métropole*)
- Un contrat de territoire, de 3 ans, **2023-2025**, élaboré autour d'une **stratégie territoriale et d'un plan d'actions**
- Une **démarche ascendante** qui s'appuie sur les projets des territoires
- **Une animation de proximité** : le binôme élu régional référent et chargé de mission territoriale du Pôle DATAR

Périmètres des territoires de contractualisation au 1er janvier 2023 en Nouvelle-Aquitaine



"SCHÉMA DES SCHÉMAS",

le SRADDET est un document transversal qui détermine la stratégie régionale d'aménagement durable du territoire, à l'horizon 2030.



4 PRIORITÉS

STRATÉGIES STRUCTURENT LA POLITIQUE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- **Bien vivre dans les territoires :**
se former, travailler, se loger, se soigner
- **Consommer autrement :**
assurer à tous une alimentation saine et durable et produire moins de déchets
- **Lutter contre la déprise et gagner en mobilité :**
se déplacer facilement et accéder aux services
- **Protéger notre environnement naturel et notre santé :**
réussir la transition écologique et énergétique

3 ORIENTATIONS POUR UNE NOUVELLE-AQUITAINE

DYNAMIQUE

Créer des activités et des emplois

AUDACIEUSE

Répondre aux défis démographiques et environnementaux

SOLIDAIRE

S'unir pour le bien-vivre de tous

- > Ressources locales
- > Economie circulaire
 - > Innovation
- > Grandes infrastructures
- > Ouverture sur l'extérieur

- > Urbanisation et habitat
- > Richesses naturelles
- > Transition énergétique
 - > Déchets
- > Risques climatiques

- > Complémentarités
- > Centralités et services
 - > Mobilité
- > Accès au numérique

THÉMATIQUES TRAITÉES

80 OBJECTIFS

FIXENT LE CAP À ATTEINDRE COLLECTIVEMENT

Les objectifs constituent le cœur du schéma régional.

41 RÈGLES GÉNÉRALES

ENCADRENT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour atteindre les objectifs que se fixe la Nouvelle-Aquitaine, différents leviers d'action sont à mobiliser. Les règles générales sont un de ces leviers. Précises et fortes, elles s'adressent directement aux collectivités qui élaborent des documents de planification et d'urbanisme locaux pour qu'ils contribuent efficacement à atteindre les objectifs régionaux. En contrepartie, la Région peut proposer un ensemble de mesures d'accompagnement aux acteurs des territoires.

LES THEMATIQUES CIBLES DU CONTRAT AUTOUR DES COMPETENCES REGIONALES

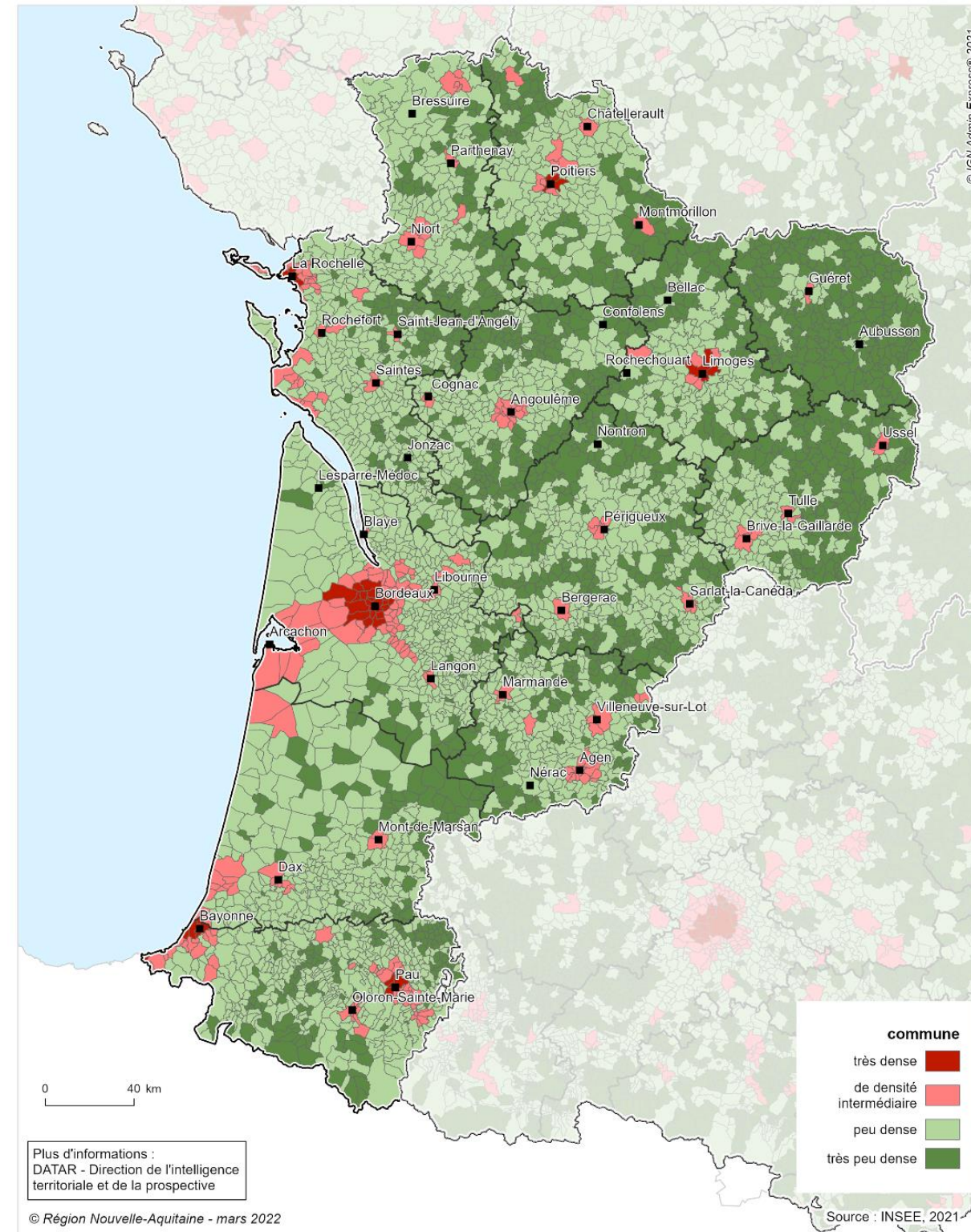
(liste ni exhaustive - ni exclusive)

Volet RURALITE

Les 20 communes classées denses et très denses (**exclues du dispositif**) : Anglet, Bayonne, Biarritz, Boucau, Hendaye, Arbonne, Arcangues, Bassussarry, Bidart, Biriadou, Cambo-les-Bains, Ciboure, Guéthary, Ixassou, Lahonce, Mouguerre, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pierre-d'Irube, Urrugne, Ustaritz



Grille communale de densité 2021
en Nouvelle-Aquitaine



LES THEMATIQUES CIBLES DU CONTRAT AUTOUR DES COMPETENCES REGIONALES

(liste ni exhaustive - ni exclusive)

Volet RURALITE

EXCLUSIONS :

- Réhabilitation et gestion de patrimoine communal (école, salle des fêtes, mairie, EHPAD, crèche, multi accueil, ALSH,...)
- Opérations de petit patrimoine (vernaculaire)
- Aménagement d'espace public, voirie, éclairage public
- Expérimentations mobilités pour les EPCI AOM, pistes cyclables
- Réhabilitation énergétique des bâtiments publics et ensemble de plus de 20 logements sociaux, car soutien à travers le PO FEDER 21-27

LES THEMATIQUES CIBLES DU CONTRAT AUTOUR DES COMPETENCES REGIONALES

(liste ni exhaustive - ni exclusive) – 1/3

Volet CULTURE – PATRIMOINE – SPORT

Intervention régionale uniquement sur :

- les **médiathèques tête de réseau et les lieux de spectacle vivant** proposant une programmation professionnelle,
- les **cinémas indépendants** (classés art & essai ou prioritairement situé en zone rurale ou une unité urbaine < à 30 000 hab),
- **établissement d'enseignement supérieur artistique, centre d'art et lieux dédiés à la diffusion de l'art contemporain, lieux de création et de production** (pas de soutien aux écoles de musiques, conservatoire de musique,...), et les **musées de France**
- soutien aux travaux sur les **édifices classés ou inscrits aux Monuments Historiques** si intervention de la DRAC
- **équipements sportifs** utilisés par les lycéens et/ou apprentis pour au moins 20 % du temps
- les piscines couvertes avec bassin d'au moins 25 mx6 couloirs de nage

EXCLUSIONS:

- initiatives sport-santé, sport féminin, sport handicap... car soutien au travers d'appels à projets annuels
- **Pas de soutien aux skate park, city stades, parcours de santé et parcours fitness,**

LES THEMATIQUES CIBLES DU CONTRAT AUTOUR DES COMPETENCES REGIONALES (liste ni exhaustive - ni exclusive)

Volet TRANSITIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Tiers-lieu, 2 objectifs et soutien via l'AMI Tiers lieux :

- finaliser le maillage tiers lieux, en ne validant de nouveaux projets que lorsqu'il n'y a pas de tiers lieux à moins de 20 mn.
- soutenir des projets déjà existants (depuis au moins 3 ans), employeurs (au moins 0,5 ETP), en développement visant la création d'une nouvelle offre de services (formation, travailler et produire autrement dans l'artisanat (atelier partagé)- fablab, dans l'agriculture – tiers-lieux agricole (notion de production) - jardin partagés avec vente).

Eau : action de restauration des zones d'expansion de crue uniquement si inscrite dans un PAPI

Transitions énergétiques :

- **EXCLUSIONS** : pas d'intervention sur le photovoltaïque, l'hydroélectricité, ou les réseaux de chaleur urbains, ni au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics ou de l'éclairage public
- **Intervention régionale sur** : production énergie renouvelable (méthanisation / chaleur et froid renouvelable) – Appropriation citoyenne de la transition énergétique - BioGNV et Hydrogène vert dans le cadre d'AAP

Economie circulaire :

- **Soutien pour intervention sur projet ressourcerie ou recyclerie** dans le cadre de l'AAP 3R (recyclage, réemploi, réparation), sur :
Action de sensibilisation, communication et formation pour favoriser le changement de comportement et réduire les déchets
Investissements pour développer le réemploi, la réutilisation, la réparation, la gestion de proximité de biodéchets dont les végétaux, de renforcer les équipements de valorisation organique, d'améliorer les performances de tri pour optimiser le taux de valorisation matière : développement de filières hors REP, sur-tri des encombrants, etc.

LES THEMATIQUES CIBLES DU CONTRAT AUTOUR DES COMPETENCES REGIONALES

(liste ni exhaustive - ni exclusive)

Volet TRANSITIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Agriculture : soutien aux démarches de circuits alimentaires locaux, agriculture de proximité

- Structurer les **filières alimentaires locales** en Nouvelle-Aquitaine, contribuant au développement économique et à l'emploi dans les territoires ;
- Expérimenter et développer de **nouvelles solutions logistiques d'approvisionnement** et de distribution ;
- Développer de **nouveaux outils de transformation, de stockage, de distribution et de commercialisation collectifs** ;
- Développer des **circuits alimentaires locaux diversifiés**, prenant en compte l'ensemble des acteurs (entreprises, associations, collectivités et établissements publics, autres structures de l'économie sociale et solidaire, ...), de l'amont à l'aval de la filière ;
- Développer la **consommation en produits locaux**, de qualité et/ou bio, dans les différents marchés régionaux (restauration hors domicile, restauration collective, grandes et moyennes surfaces, distribution directe en circuits de proximité, artisans,...).

Biodiversité :

- Soutien aux projets via l'AAP Nature & Transitions sur les thématiques suivantes :
Paysage et cadre de vie ; Continuités écologiques diurnes et nocturnes ; Nature en ville ; Pollinisateurs ; Biodiversité marine ; Biodiversité et entreprises ; Bioinspiration et biomimétisme ; « One Health ».

Dépenses éligibles : études/ investissement/ travaux/ Aménagement/ éducation à l'environnement/ sensibilisation/ formation/ valorisation

Bénéficiaires selon typologie des actions : Communes / EPCI / Privés



LES THEMATIQUES CIBLES DU CONTRAT AUTOUR DES COMPETENCES REGIONALES

(liste ni exhaustive - ni exclusive)

Volet TOURISME

- **EXCLUSIONS** : Pas d'intervention sur les chemins de randonnées, ni sur les aires naturelles de camping ou les aires de camping-cars
Relance de la contractualisation NOTT (désormais appelée Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques : vote en SP d'octobre 2022) au second semestre 2022 autour de 3 volets : **soutenir l'appropriation d'une stratégie de tourisme responsable / favoriser le développement de la RSE / développer et optimiser la stratégie éco des professionnels du tourisme**

Volet MOBILITE

- Intervention régionale **uniquement sur les pistes cyclables inscrites au schéma régional vélo route voie verte** / euro vélo (Mesure 2.8 du PO FEDER 21-27 pour les projets portés par les agglomérations)

Volet FORMATION

- **EXCLUSION**: aides individuelles à la formation
- Intervention **sur les opérations pilotes et innovantes** visant à rapprocher offre et demande en emploi, via **l'AAP Initiative Territoriale pour l'Emploi**

Volet HABITAT

- RI suspendu en attente révision début 2023

CADRE D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE – RI DATAR

➔ 5 volets et 10 dispositifs

Volet 1 / Stratégie et animation territoriale tout au long du contrat

1. **Action stratégique locale** : soutien aux études et démarches d'animation et de stratégie territoriale ou à des études de faisabilité pré-opérationnelle

Volet 2/ Aide à l'ingénierie territoriale

2. Ingénierie de Cohésion Territoriale

3. Ingénierie thématique

Expérimentation : Ingénierie de projet à fort potentiel de développement pour les territoires (Amener à maturité un projet à fort potentiel économique et d'attractivité dont le rayonnement sera au moins à l'échelle du territoire de projet)

Volet 3 / Soutien à l'attractivité de tous les territoires

4. **Services de proximité** : dernier commerce, halle et marché, multiple rural

5. **Lieux innovants de services aux publics** : tiers-lieux, services aux habitants et acteurs du territoire dans les domaines de l'économie, l'emploi, la formation, les circuits alimentaires locaux,...

6. **Soutien au commerce et à l'artisanat**

7. **Santé et territoires** : maison, pôle, centre de santé pluri professionnels ou hébergement de stagiaires en Santé

Volet 4/ Accompagnement renforcé aux dynamiques rurales

8. Appui aux projets des territoires ruraux

Volet 5 / Soutien aux projets générateurs d'attractivité et d'emploi, contribuant à accélérer les transitions

9. **Projets structurants** : impact sur attractivité, accélérant les transitions, contribuant au développement de l'emploi

10. Projets collectifs d'immobilier d'entreprises





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

—
HIRIGUNE
ELKARGOA



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

3. Méthodologie

LES PROJETS ATTENDUS POUR LE CONTRAT

Les projets attendus devront :

- Être en cohérence avec la **stratégie territoriale définie** *(cf. slide 7)*
- Répondre aux ambitions de la **feuille de route Neo Terra adoptée par la Région NA** *(cf. slide suivante)*
- S'inscrire **dans le champ de compétences de la Région** *(cf. slides 10 à 17)*
- Être **matures**, c'est-à-dire, que le maître d'ouvrage doit être en capacité d'indiquer :
 - un **descriptif d'opération**,
 - un **calendrier prévisionnel de mise en œuvre**
(date d'éligibilité des projets : à compter du 1^{er} janvier 2023)
 - un **coût estimatif**,
 - un **plan de financement prévisionnel**

Par défaut, les autres projets seront présentés comme en amorçage.

LA FEUILLE DE ROUTE NÉO TERRA

Feuille de route régionale dédiée aux **transitions en Nouvelle Aquitaine** à horizon **2030**

> Basée sur les travaux scientifiques d'Acclimaterra et d'Ecobiose

> Démarche transversale et partenariale pour réussir collectivement la transition de notre territoire



1. L'engagement citoyen

[En savoir plus](#)



2. La transition agroécologique

[En savoir plus](#)



3. La transition des entreprises

[En savoir plus](#)



4. Les mobilités propres

[En savoir plus](#)



5. Un urbanisme durable

[En savoir plus](#)



6. Un nouveau mix énergétique

[En savoir plus](#)



7. Objectif « zéro déchet »

[En savoir plus](#)



8. La préservation de la biodiversité

[En savoir plus](#)



9. La préservation de la ressource en eau

[En savoir plus](#)



10. La préservation des terres agricoles et forestières

[En savoir plus](#)



11. La Région, une administration exemplaire

[En savoir plus](#)

Les **11 ambitions** de la feuille de route Néo Terra

REMONTÉE DES PROJETS : PRINCIPES

- Chaque maître d'ouvrage devra compléter [une fiche-projet](#) et la transmettre avant le **4 novembre**, à /au :
 - **Responsable de pôle, pour les projets portés par une commune**, qui centraliseront toutes les fiches des projets communes, avant transmission à la Direction Partenariats et Financements
 - **Direction Partenariats et Financements** pour **tous les autres projets**, via l'adresse mail dédiée : financements.projets@communaute-paysbasque.fr

>> Pour les projets portés par la CAPB, les fiches rédigées pour le PPI seront valorisées

- Au regard de la complétude des fiches, **la Direction Partenariats et Financements** :
 - **déterminera si le projet** est considéré comme une **opération mature**, ou **en amorçage**,
 - renseignera les tableaux correspondants, avant transmission aux services de la Région pour pré-instruction

>> Les fiches-projets classées en amorçage feront l'objet d'une simple demande d'avis d'opportunité auprès des services de la Région.

POINTS DE VIGILANCE

- A ce stade, il ne s'agit pas de compléter un dossier de demande de subvention. Il s'agit de renseigner une fiche-projet.....qui ne vaut d'ailleurs pas demande de subvention !
- La DPF n'est pas une cellule de pré-instruction ; ni un filtre. Il s'agit d'un relais de proximité entre le territoire et la Région. Elle peut apporter un conseil / une clarification sur le cadre. **Accompagnateur mais pas instructeur.**
- L'inscription **dans le cadre du programme d'action du contrat ne vaut pas attribution de subvention.** Si le projet est retenu dans le cadre du Contrat, une demande de subvention devra être réalisée et le **projet devra faire l'objet d'une délibération par l'Assemblée délibérante de la Région.**
- Il n'y a **pas d'enveloppe régionale allouée pour chaque territoire qui élabore un Contrat de développement et de transitions.** La Région finance les projets retenus au regard de ses politiques d'intervention de droit commun et du budget dédié de la Datar.

PROCHAINES ÉTAPES

- **Date limite de remontée des fiches projets le 04/11/2022** : compilation par Direction Partenariats et Financements de la CAPB
- Pré-instruction des fiches-projets par les services de la Région pour avis techniques jusqu'à **mi-décembre 2022**
- **COFIL CAPB & Région pour la validation du plan d'actions en janvier 2023**
- **Délibération et vote du Contrat** par les instances délibératives de la CAPB et de la Région Nouvelle-Aquitaine
- **Signature du Contrat en 2023**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- Souhait de la Région de clarifier ses champs d'intervention, de compétences et donc l'éligibilité des projets...
- La définition de la ruralité retenue par la Région est celle des niveaux de densité de population basés sur les indicateurs Eurostat/INSEE. Par ailleurs, le territoire du Pays Basque n'est pas classé comme vulnérable, mais cette dimension sera appréciée selon la localisation des projets, avec une attention particulière pour le Pays Basque intérieur.
- La date d'éligibilité des projets est fixée au 01/01/2023 (il ne doivent pas être commencés avant) et ceux qui seront retenus dans le programme d'actions du contrat devront être engagés avant le 31/12/2025, le terme du contrat.
- Il est précisé qu'il n'y a pas d'enveloppe dédiée au contrat par territoire, ni d'ordre d'arrivée. Il sera possible de présenter le même projet sur un financement FEDER ou FEADER, tout en étant inscrit dans le programme d'actions du contrat. Dans tous les cas de figure, il appartient au maître d'ouvrage de réunir les différents financeurs qui peuvent intervenir sur un même projet, de les inviter à participer à des réunions/comités de financeurs. Le contrat n'est pas un guichet mais un cadre de travail partenarial.
- Des projets hybrides, entrant sur plusieurs thématiques ou à la croisée de plusieurs champs d'intervention pourront être étudiés s'ils présentent un intérêt réel et vérifié pour le territoire concerné.
- La Région souhaite accompagner les porteurs de projets du territoire, pour cela ils sont invités à contacter : Eric JAUBERT, Chef de projet Pays Basque, DATAR : eric.jaubert@nouvelle-aquitaine.fr